



**Extrait du registre des délibérations**

**du bureau syndical**  
**Séance du 30 mai 2022**  
**Délibération n° B2022-29b**  
Mise en valeur de la  
Chapelle Notre-Dame du Kreisker  
à Saint Pol de Léon

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 10

Le trente mai deux mille vingt-deux à 10 heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

- Collège Aber/Iroise
    - Antoine COROLLEUR
  - Collège Morlaix
    - François HAMON
  - Collège Quimper Fouesnant
    - Hervé HERRY
  - Collège Quimperlé/Concarneau
    - Jacques RANNOU
    - Marie-José TOULLEC
  - Collège Cap Sizun/Douarnenez
    - René SOUBEN
  - Collège Centre
    - Pierrot BELLEGUIC
  - Collège Crozon/Châteaulin
    - Xavier BOREL
  - Collège Landerneau/Lesneven
    - Jean-Yves QUERE
  - Collège des EPCI
    - Pascal KERBOUL
- **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés :** Stéphane LE DOARE, Thomas FEREC, Marie-Claire HENAFF

## **Mise en valeur de la chapelle Notre-Dame du Kreisker à Saint-Fort-de-Léon**

La Chapelle Notre Dame du Kreisker est une église bâtie à la fin du 14ème siècle par Jean IV, duc de Bretagne. Le portail présente des feuilles de mauve et d'acanthé entrelacées sous les voussures d'un arc en tiers point. Le clocher se présente comme une tour carrée dont la masse se trouve dissimulée par de longues fenêtres en ogive. Elle est surmontée d'une corniche et d'une balustrade d'où s'élance une flèche travaillée à jour et flanquée de clochetons. La tour repose, dans l'église, sur quatre piliers taillés en faisceaux de petites colonnes.

Elle fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques par la liste de 1840.

La commune souhaite rénover les projecteurs de mise en lumière de la chapelle en les remplaçant par des appareils moins énergivores, et en conservant la mise en lumière de la partie basse de la chapelle et le clocher sur sa hauteur.

La puissance de l'installation prévu est de 689 W. On aura une consommation d'énergie de 1577 kWh contre 23 220 kWh auparavant, soit une dépense énergétique de 279 € TTC contre 4 100 € TTC avec l'ancienne installation. (Prix du kWh : 0,177 € TTC). Le devis s'élève à 24 757.97 € HT ;

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une aide de 5 000 €.

**Pour extrait conforme au registre**

**Antoine COROLLEUR, Président du SDEF**